

BP PREPARATEUR EN PHARMACIE – SESSION 2015 – NOTATION DES EPREUVES ECRITES

SESSION 2014 et antérieures			SESSION 2015		
<i>Epreuve – coef - durée</i>	<i>Contenu</i>	<i>points</i>	<i>Epreuve – coef - durée</i>	<i>Contenu</i>	<i>points</i>
SOUS EPREUVE E1A - U11 : CHIMIE BIOLOGIE coefficient 4 durée 2h30 0,5 points sur 80 pour le soin et la rigueur	CHIMIE et BIOCHIMIE	environ 35/80	E1 / U10 EPREUVE SCIENTIFIQUE Coefficient 4 durée 2h30 0,5 points sur 80 pour le soin et la rigueur	CHIMIE et BIOCHIMIE	environ 35/80
	MICROBIOLOGIE, IMMUNOLOGIE, BOTANIQUE	environ 45/80 dont botanique 10 à 15 points maximum		MICROBIOLOGIE, IMMUNOLOGIE, BOTANIQUE	environ 45/80 dont botanique 10 à 15 points maximum
SOUS EPREUVE E1B – U12 : SCIENCES APPLIQUEES coefficient 6 durée 3heures	ANATOMIE-PHYSIOLOGIE	environ 30/120 – dont 1 point pour la rigueur et le soin	Sous-épreuve E3A / U31: Sciences pharmaceutiques Coefficient 8 durée 3 heures	ANATOMIE-PHYSIOLOGIE	environ 40/160 – dont 1 point pour la rigueur et le soin
	PATHOLOGIE	20/120 minimum – dont 1 point pour la rigueur et le soin		PATHOLOGIE	environ 25/160 – dont 1 point pour la rigueur et le soin
	PHARMACOLOGIE	environ 50/120 – dont 1 point pour la rigueur et le soin		PHARMACOLOGIE	environ 70/160 – dont 1 point pour la rigueur et le soin
	deux des cinq SA : TOXICOLOGIE, PHARMACOGNOSIE, HOMEOPATHIE, PHYTOTHERAPIE, DISPOSITIFS MEDICAUX	20/120 maximum		deux des cinq SA: TOXICOLOGIE, PHARMACOGNOSIE, HOMEOPATHIE, PHYTOTHERAPIE, DISPOSITIFS MEDICAUX	25/160 maximum
E2 - PHARMACIE GALENIQUE Coefficient 4 durée 2 heures	présentation	2points	E2 / U20 : EPREUVE DE TECHNOLOGIE : Pharmacie galénique Coefficient 3 durée 2heures	présentation	1 point
	1 ^{ère} partie : OPERATIONS DE MESURE EN OFFICINE - OPERATIONS PHARMACEUTIQUES -VOIES D'ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS	30 à 40 points /80		1 ^{ère} partie : OPERATIONS DE MESURE EN OFFICINE - OPERATIONS PHARMACEUTIQUES -VOIES D'ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS	≤ à 20 points / 60

<p>E2 - PHARMACIE GALENIQUE (suite) Coefficient 4 durée 2 heures</p>	<p>2^{ème} partie : DIFFERENTES FORMES PHARMACEUTIQUES - EXCIPIENTS, ADJUVANTS, COLORANTS - CONSERVATION ET CONDITIONNEMENT DES PREPARATIONS - ASPECTS REGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITE DE LA PHARMACIE GALENIQUE</p>	<p>40 à 50 points /80</p>	<p>E2 / U20 : EPREUVE DE TECHNOLOGIE : Pharmacie galénique (suite) Coefficient 3 durée 2heures</p>	<p>2^{ème} partie ----- DIFFERENTES FORMES PHARMACEUTIQUES ----- EXCIPIENTS, ADJUVANTS, COLORANTS ----- CONSERVATION ET CONDITIONNEMENT DES PREPARATIONS - ASPECTS REGLEMENTAIRES ET ASSURANCE QUALITE DE LA PHARMACIE GALENIQUE</p>	<p>≤ à 40 points / 60 ≤ à 27 points ≤ à 8 points ≤ à 5 points</p>
--	--	---------------------------	---	--	---

<i>Epreuve – coef - durée</i>	<i>Contenu</i>	<i>points</i>	<i>Epreuve – coef - durée</i>	<i>Contenu</i>	<i>points</i>
<p>SOUS-EPREUVE E 3B / U32: Commentaire technique écrit Coefficient 5 Durée 1heure</p>	RECEVABILITE DE L'ORDONNANCE	2 points / 40	<p>Sous-épreuve E3 B /U32 : Commentaire technique écrit Coefficient 6 durée 1 heure</p>	RECEVABILITE DE L'ORDONNANCE	2 points / 40
	ANALYSE DES SPECIALITES	6 à 8 points / 40		ANALYSE DES SPECIALITES	6 à 8 points / 40
	ANALYSE DU (OU DES) DISPOSITIF(S) SI PRESCRIPTION	2 à 4 points / 40		ANALYSE DU (OU DES) DISPOSITIF(S) SI PRESCRIPTION	2 à 4 points / 40
	ANALYSE DE LA PRESCRIPTION	10 à 14 points / 40		ANALYSE DE LA PRESCRIPTION	10 à 14 points / 40
	FORMALITES DE DELIVRANCE	1 à 2 points / 40		FORMALITES DE DELIVRANCE	1 à 2 points / 40
	CONSEILS AU PATIENT	10 à 15 points / 40		CONSEILS AU PATIENT	10 à 15 points / 40

Notation sur 40 points pour la sous épreuve E3B / U32 maintenue en 2015

<i>Epreuve – coef - durée</i>	<i>Contenu</i>	<i>points</i>	<i>Epreuve – coef - durée</i>	<i>Contenu</i>	<i>points</i>
<p>EPREUVE E4 – U40 : LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES coefficient 4 durée 2h30</p>	LEGISLATION DU TRAVAIL	15 points, dont 0,5 point pour le soin et la rigueur	<p>EPREUVE E4 / U40 : LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES coefficient 4 durée 2h30</p>	LEGISLATION DU TRAVAIL	15 points, dont 0,5 point pour le soin et la rigueur
	LEGISLATION PHARMACEUTIQUE, LEGISLATION RELATIVE AUX MEDICAMENTS VETERINAIRES	40 points dont 1 point pour le soin et la rigueur		LEGISLATION PHARMACEUTIQUE, LEGISLATION RELATIVE AUX MEDICAMENTS VETERINAIRES	40 points dont 1 point pour le soin et la rigueur
	GESTION A L'OFFICINE	25 points, dont 0,5 point pour le soin et la rigueur		GESTION A L'OFFICINE	25 points, dont 0,5 point pour le soin et la rigueur